



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ**

N° Spécial

06 Avril 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 06 Avril 2021

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	Page
DCL/BRGE N° 2021-80	24.03.2021	Arrêté fixant les dates de dépôt des candidatures pour les deux tours des élections départementales des 13 et 20 juin 2021.	3

**Arrêté DCL/BRGE n° 2021-80 du 24 mars 2021
fixant les dates de dépôt des candidatures pour les deux tours
des élections départementales des 13 et 20 juin 2021**

**Le Préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code électoral,

Vu la loi n°2021-191 du 22 février 2021, portant report de mars à juin 2021 du renouvellement général des conseillers départementaux, des conseillers régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique,

Vu le décret n° 2021-251 du 5 mars 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'Assemblée de Guyane et des conseillers à l'Assemblée de Martinique,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : les déclarations de candidatures pour les élections départementales des 13 et 20 juin 2021, obligatoires pour chaque tour de scrutin, sont à déposer, pour tous les cantons :

à la préfecture des Hauts-de-Seine
direction de la citoyenneté et de la légalité, 8^{ème} étage
167-177 avenue Joliot Curie à Nanterre,

ARTICLE 2 : les déclarations de candidature seront déposées, aux dates et heures suivantes :

► Pour le premier tour de scrutin :

- ▷ du vendredi 23 avril au jeudi 29 avril 2021, de **9 h 00 à 16 h 30**
- ▷ le vendredi 30 avril 2021 de **9 h 00 à 16 h 00**.

► Pour le second tour de scrutin, le cas échéant :

- ▷ le lundi 14 juin 2021 de **8 h 30 à 18 h 00**.

Pour le premier tour, il est très fortement recommandé aux candidats de prendre rendez-vous pour le dépôt de leurs déclarations de candidature au : 01 40 97 23 29.

ARTICLE 3 : le tirage au sort, par l'autorité qui reçoit les candidatures, attribuant les emplacements réservés à l'affichage électoral se tiendra le :

mercredi 5 mai 2021 à 17 h 30

ARTICLE 4 : le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 24 mars 2021

Pour le Préfet, et par délégation
La Sous-Préfète
Secrétaire Générale Adjointe

Virginie GUERIN-ROBINET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>